**Suggestion de message aux clients à qui l’entreprise transmet pour la première fois ses émissions de gaz à effet de serre sur ses factures**

Notre société a décidé d'adopter la Mesure Comptable Environnementale (MCE), pour améliorer en continu la compétitivité environnementale de son offre.

Nous vous transmettrons désormais sur nos factures l'émission de gaz à effet de serre associée au service ou au produit facturé : une mesure comptable des émissions nécessaires à sa production. Elle marque notre motivation à réduire nos émissions et vous aide à mesurer les vôtres.

Nous espérons que vous serez sensible à **cette initiative d’intérêt collectif** et que vous vous y associerez.

Pour votre information, la mesure peut être mise en place gratuitement et simplement par votre comptable (lien [**ici**](https://carbones-factures.org/presentation-de-la-concurrence-carbone/)). Elle contribue à améliorer la marge durable des entreprises qui la pilotent.